

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 05 juin 2023

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 09 juin 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.1-028/2023 : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA CRYPTÉ

Par délibération du 21 mars 2021, il a été décidé, conjointement avec la Commune de Plesnois, de réaliser un diagnostic sanitaire, au vu de la détérioration des enduits et problèmes d'humidité de la crypte de l'Église Saint-Pierre de Norroy-Plesnois.

Par même délibération, il a été décidé que la Commune de Norroy-Le-Veneur soit porteur du projet. Que la Commune de Norroy-Le-Veneur réglerait l'ensemble des factures des travaux et en demanderait le remboursement à la Commune de Plesnois à hauteur de 5/11^{ème}. De même les subventions obtenues seront reversées à hauteur de 5/11^{ème} à la Commune de Plesnois.

Que du diagnostic réalisé par le Cabinet Grégoire ANDRÉ en novembre 2022, il en résulte une estimation détaillée des travaux.

Cette estimation est en deux phases :

1^{ère} phase : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : MAÇONNERIE – TAILLE DE PIERRE estimé à 77 708,00 euros HT avec une option ASSAINISSEMENT du chœur estimée à 9 060,00 euros HT.

2^{ème} phase : TRAVAUX DE RESTAURATION : MAÇONNERIE – TAILLE DE PIERRE d'un montant de 129 650,00 euros HT.

Soit un coût total des travaux estimé de : 216 418,00 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230612-2023DEL028-DE
Reçu le 19/06/2023



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter l'estimation résultant du diagnostic du Cabinet Grégoire ANDRÉ.
- D'accepter la proposition du Cabinet Grégoire ANDRÉ en tant que Maître d'œuvre à hauteur de 7,8 % du montant des travaux lancés.
- De solliciter toutes subventions relatives à l'opération.
- D'en confier la rédaction et le suivi des pièces administratives à l'association ENPha.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 13 juin 2023
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230612-2023DEL028-DE
Reçu le 19/06/2023

